



Réflexion sur l'éducation vue par Hakem Bachir Syndicaliste et professeur de mathématiques au lycée Colonel Lotfi à Oran

OBJECTIF & MÉTHODE

* La politique éducative algérienne est fondée sur le principe de l'éducation pour tous. Outre la transmission des connaissances et du patrimoine culturel, le rôle de l'école, tel que défini par la constitution, consiste à promouvoir l'ascension sociale et à donner à chacun les moyens qui lui permettront d'apporter sa pierre à la prospérité de tous. Intérêt particulier et intérêt général doivent toujours être poursuivis de front. *Ce qui m'a frappée, c'est la grande diversité de méthodes entre les enseignants. Suivant les cours et les matières, la pédagogie est très différente.*

* Dans cet esprit, la réforme et le nouveau « curriculum », adopté, insistent sur la nécessaire adaptation de la pédagogie aux capacités et au savoir-faire des individus. Ce principe de base est de moins en moins mis en application sur le terrain. On note également le manque accordée à ceux dont les besoins éducatifs sont particuliers. Des cursus spéciaux doivent être mis en place pour les personnes handicapées, pour les immigrés, pour les doués... *Dans les écoles, les collèges et les lycées, il doit y avoir une section ouverte pour accueillir certains jeunes handicapés.*

Éducation préscolaire

L'éducation préscolaire doit être encouragée. Nous pouvons la créer en Algérie et peut-être à deux systèmes : la pré-maternelle et la maternelle qui seront rattachées aux écoles de niveau primaire. Les enfants à la maternelle auront typiquement 5 ans et fréquenteront l'école toute la journée. Les enfants de la pré-maternelle auront typiquement 4 ans et fréquenteront ces classes soit le matin, soit l'après-midi. La pré-maternelle et la maternelle ne seront toutefois pas obligatoires dans ce système bien que la majorité des enfants

la fréquenteront. L'école maternelle accueillera les enfants avant la scolarité obligatoire qui débute à 6 ans. Il s'agit d'une originalité du système algérien. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

Éducation primaire

L'éducation primaire sera composée de 3 cycles de 2 années, pour une durée de 6 années. Les élèves auront deux ans pour réussir les apprentissages du cycle. À la deuxième année de chacun des cycles, un bilan des apprentissages est réalisé par l'enseignant pour situer les acquis des élèves par rapport aux exigences du Ministère. Le MEN imposera aux élèves de sixième année un examen de passage du primaire au cycle moyen. Bien que l'examen de la sixième année soit très important, plusieurs écoles primaires utiliseront les résultats cumulés de toutes les années précédentes pour classer l'élève.

L'école primaire accueille les enfants de 6 à 12 ans et est obligatoire. Elle est mixte et gratuite si elle est publique. Elle comporte 6 niveaux. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

Le Programme du primaire comprend 5 domaines d'apprentissage. Chacun de ces domaines regroupe quelques disciplines :

1) Le domaine des langues :

- Arabe, langue d'enseignement
- Anglais, langue seconde
- Français,

2) Le domaine des mathématiques, de la science et de la technologie :

- Mathématiques
- Science et technologie

3) Le domaine de l'univers social :

- Géographie et histoire
- Éducation à la citoyenneté

4) Le domaine des arts :

- Arts plastiques
- Musique
- Art dramatique
- Danse

5) Le domaine du développement personnel :

- Éducation physique et à la santé.
- Éthique et culture religieuse.

Éducation dans le cycle moyen

Les études du cycle moyen en Algérie seront divisées en quatre niveaux (secondaire 1 à 4) d'une durée d'un an chacun. On y distingue également 2 cycles. Les 1^{re}, 2^{ed} de l'éducation du cycle du moyen font partie du premier cycle alors que les 3^e, 4^e moyen font partie du deuxième cycle.

Les élèves qui fréquenteront le niveau moyen ont typiquement de 12 à 16 ans, au début de l'année scolaire. À la fin du secondaire, les élèves reçoivent un diplôme d'études moyen (DEM).

Certains élèves souhaitant se rendre plus rapidement sur le marché du travail peuvent, dès l'âge de seize ans, ne pas terminer leurs études moyennes et faire des études professionnelles. Celles-ci, d'une durée d'environ deux ans, débouchent sur l'obtention du **Diplôme d'études professionnelles (DEP)**, qui correspond à une formation spécifique à un **métier**. Cependant, le DEP permet l'accès à des études collégiales dans un domaine de profession connexe, moyennant certains crédits du moyen régulier du secteur des jeunes ou des adultes.

Pour les adultes (16 ans et plus) qui désirent retourner aux études et qui ne désirent pas se déplacer, la **Société de formation à distance des commissions scolaires** de l'Algérie offrira la **formation à distance**. Cependant, ce sont les commissions scolaires de l'Algérie qui prennent les inscriptions et s'occupent de tout ce qui concerne les apprentissages. Il y en a au moins une dans chaque région de l'Algérie.

Un nouveau programme sera implanté graduellement au moyen.

Éducation pré-universitaire = lycée

Après l'obtention du DEM l'élève entre dans le lycée pour suivre un programme postuniversitaire. Les programmes sont divisés en deux grandes catégories : les programmes pré-universitaires et les programmes techniques.

- L'éducation pré universitaire comprend deux cycles d'une durée normale de 2 ans chacune, prépare l'élève à son entrée à l'université à l'aide de cours d'apprentissage général.

Le premier cycle pré-universitaire :

- C'est un cycle d'observation qui pourra donner à l'élève tous les pré-requis nécessaires à sa formation en vue de l'orienter. Plusieurs programmes sont offerts, entre autres :
 - Sciences humaines
 - Sciences de la nature
 - Arts et lettres
 - Mathématiques
 - Techniques

Le second cycle pré-universitaire :

Dans ce cycle l'élève se spécialisera dans son orientation suite aux résultats acquis dans le cycle précédent

- **L'éducation générale**, d'une durée de 2 ans où l'élève aura été orientée vers les différentes branches de l'enseignement générale et permettra à celui-ci d'acquérir des connaissances plus spécifiques. A la fin de ce programme l'élève peut décider d'entrer directement sur le marché du travail ou de continuer ses études à l'université s'il obtient un bac de l'enseignement général.

- L'éducation technique, d'une durée normale de 2 ans, permet à l'élève d'acquérir des connaissances plus spécifiques et pratiques concernant un métier. À la fin de ce programme, l'élève peut décider d'entrer directement sur le marché du travail ou de continuer ses études à l'université s'il obtient un bac professionnel.

Le Bac d'enseignement général et professionnel se fera en deux parties :

Une première partie se déroulera lors de la première année du second cycle pré-universitaire où l'élève passera les épreuves de langues, de littérature et de sciences islamiques. Si l'élève désirera garder ces notes il pourra se passer de ces cours en 2^{ème} année du second cycle pré-universitaire et ces résultats seront comptabilisés pour l'obtention du Baccalauréat sinon il les repassera.

Le programme national

Le programme qui doit être enseigné dans les écoles nationales. La période d'enseignement obligatoire est divisée en 5 étapes clés:

- *Etape1* :6/8 ans
- *Etape2* : 8/12 ans
- *Etape3* :12/14 ans
- *Etape4*: 14/16 ans
- *Etape5* :16/18 ans
- *Etape6* :18/20 ans

Pendant les 2 premières étapes, tous les enfants étudient l'arabe, l'anglais, les mathématiques, les sciences, l'informatique, l'histoire, la géographie, le dessin, la musique, l'éducation physique, l'éducation civique.

Pendant la 3ème étape, on étudie les mêmes matières et on rajoute une

langue étrangère moderne, des matières techniques ainsi que l'instruction civique

Pendant la 4ème étape, on étudie l'arabe ,l'anglais, les mathématiques, les sciences, l'informatique, l'histoire, la géographie, le dessin, la musique, l'éducation physique, l'éducation civique, des matières techniques et une langue étrangère moderne. D'autres matières peuvent être enseignées de manière optionnelle. Les écoles nationales doivent aussi dispenser l'éducation religieuse et (dans les écoles secondaires) .

Pendant la cinquième étape l'élève se spécialisera pour se préparer à l'université .

Les élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers (

Cette expression recouvre toutes sortes de difficultés d'apprentissage : déficiences visuelles et auditives, handicaps physiques, troubles mentaux ou psychologiques ou, tout simplement, besoins d'aide supplémentaire pour permettre aux enfants d'apprendre. La notion se réfère aussi aux enfants doués, ou particulièrement capables, dans le but de les faire progresser plus rapidement que les autres.

A peu près 20% des élèves ont de tels besoins à un moment donné ou à un autre au cours de la scolarité obligatoire : souvent ce n'est rien de plus qu'un peu de soutien dans une ou plusieurs matières.

Environ 2% des enfants ont des besoins tels que les ressources d'une école ordinaire ne peuvent suffire. Après un processus d'évaluation, ces enfants recevront de là un bilan officiel décrivant leurs besoins particuliers. Ce bilan présente à la fois les besoins des enfants et l'aide supplémentaire qu'ils doivent recevoir..

Les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers (y compris ceux qui ont fait l'objet d'un bilan) doivent, autant que possible, recevoir leur éducation dans les écoles ordinaires avec les enfants du même âge.

Chaque école a un professeur/instituteur/institutrice – coordinateur/coordinatrice spécialisé(e) en besoins éducatifs particuliers. Cet enseignant est responsable de l'identification des enfants avec besoins éducatifs particuliers au sein de l'école. Un plan d'actions est rédigé à partir du bilan décrivant l'identification et l'évaluation des besoins éducatifs particuliers. Chaque enfant concerné reçoit un plan d'éducation individuel où sont listés les buts personnels à atteindre. Ces buts sont évalués et révisés à chaque trimestre.

Les lycées dits techniques

Le rôle des lycées techniques formeront aussi des techniciens dans des spécialités techniques en vue de l'obtention des diplômes techniques

Objectifs

Amélioration des performances/résultats dans les écoles primaires et secondaires.

Réduction de l'écart entre les résultats des écoles défavorisées et ceux des écoles non-défavorisées.

Réduction de l'écart entre les résultats des élèves défavorisés et non-défavorisés dans le primaire et le secondaire.

Revalorisation de l'enseignement technique indispensable

Diminution du nombre d'établissements scolaires en échec.

DIPLOMES

BACG : bac général

BACP : bac professionnel

DEU : diplôme d'études universitaires

G.E : grandes écoles

DEP : diplôme d'études *professionnelles*

DEM : diplôme d'études moyennes

DT : diplôme de technicien

DTS : diplôme de technicien supérieur

DEE : diplôme d'études élémentaires

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

EFI : école de formation d'instituteurs

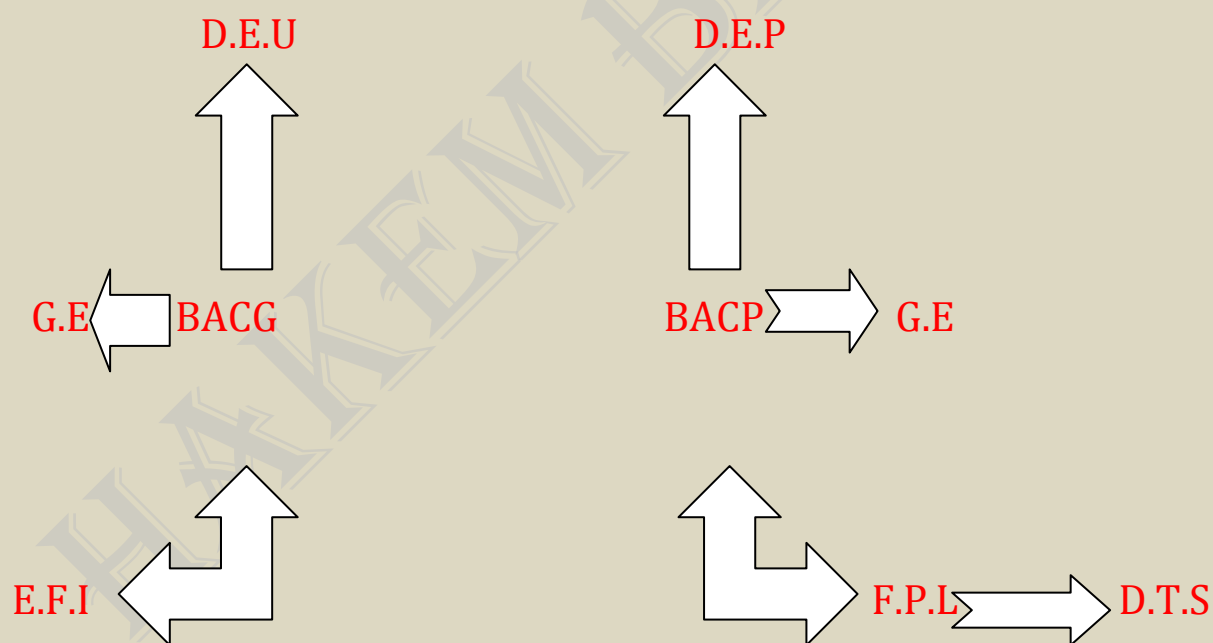
ESG : enseignement secondaire général

EST : enseignement secondaire technique

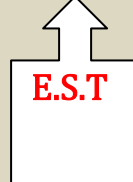
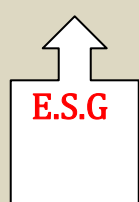
FPC : formation professionnelle courte

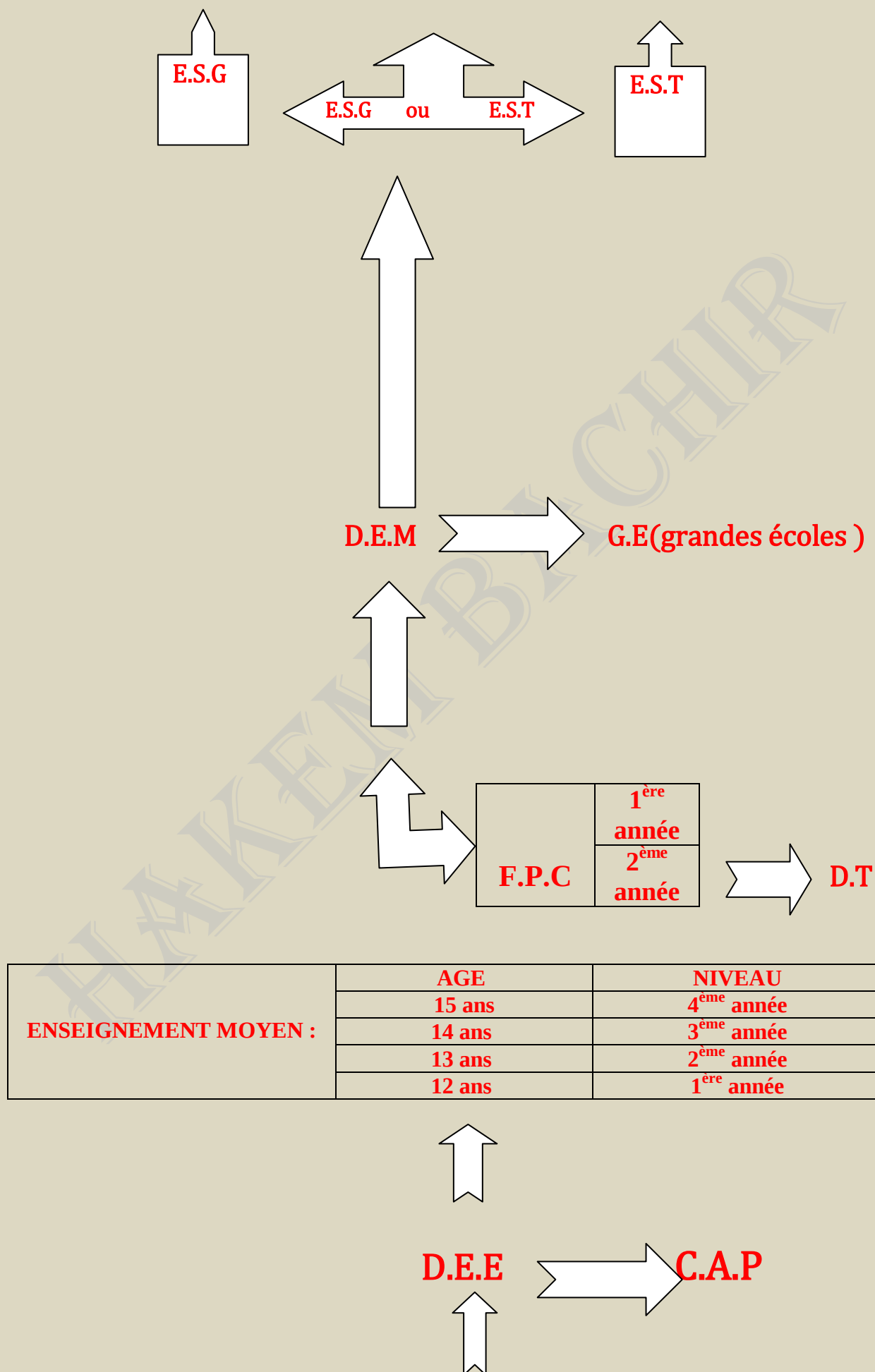
FPL : formation professionnelle longue

T : terminal

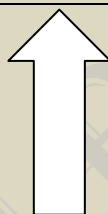


TERMINALE G	19 ans	TERMINALE T
PREBAC	18 ans	PREBAC
2 ^{ème} année générale	17 ans	2 ^{ème} année technique
1 ^{ère} année générale	16 ans	1 ^{ère} année technique





ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	AGE : ANNEE	NIVEAU
	11ans : 6 ^{ème} année	Cours moyen 2 ^{ème} année
	10ans : 5 ^{ème} année	Cours moyen 1 ^{ère} année
	9ans : 4 ^{ème} année	Cours élémentaire 2 ^{ème} année
	8ans : 3 ^{ème} année	Cours élémentaire 1 ^{ère} année
	7ans : 2 ^{ème} année	Cours de préparation
	6ans : 1 ^{ère} année	Cours d'initiation



EDUCATION PRESCOLAIRE	GRANDE SECTION
	MOYENNE SECTION
	PETITE SECTION